

Procès-verbal de séance

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt le quinze juillet à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 09 juillet 2020, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence de M. Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS, Magali CHERRARED, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK EXCUSES : Isabelle KIT, Thomas WIART ABSENTS :	Nombres de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15
---	---

Magali Cherrared est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 10 juin 2020, à l'unanimité.

En raison du caractère exceptionnel d'une enveloppe mise à disposition par l'Etat à destination des collectivités locales dans le cadre de la relance de l'économie suite à la crise de COVID-19, et compte tenu des délais de dépose des demandes (avant le 20 juillet 2020), le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à ajouter un point à l'ordre du jour :

5/ Dépôt d'un dossier au titre de la DSIL 2020 – Plan de relance de l'économie

Délibération n° 2020/07/31

Finances. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales pour 2020

Une enveloppe de six mille euro a été inscrite au budget de l'exercice 2020. La commission finances, réunie le 24 juin, a réparti ce montant de la façon suivante :

Association	Montant attribué
Alzheimer Haute-Savoie	200€
Apollon 74	200€
Association des œuvres scolaires	600€
Bibliothèque de Saint-Germain-sur-Rhône	800€
Comité des fêtes – cross + marche	600€
Football Club de la Semine	300€
Graines d'Amis du Val des Usses	300€
Handi Sport Haute-Savoie	200€
La Ligue Contre le Cancer, Haute-Savoie	200€
Locomotive	200€
Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie	500€
SEPas Impossible (sclérose en plaques)	200€
S.E.P.N.S.	200€
Service d'Entraide Familiale	300€
Sorgia FM	200€
Yaute Music Production	1.000€
TOTAL	6.000€

Unanimité

Les élus tiennent à rappeler le caractère exceptionnel de ces aides, en raison des contraintes imposées aux associations dans l'organisation de leur fonctionnement et de leurs manifestations pendant cette période de crise sanitaire liée à la COVID-19. Ils attirent l'attention des demandeurs sur le fait que les subventions votées dans ce contexte particulier ne seront pas systématiquement reconduites les années futures.

Il est également souligné qu'en l'absence de manifestation cette année, les associations actuellement non déficitaires ne percevront pas l'aide mentionnée.

Chaque association se verra ainsi traitée au cas par cas.

De plus, Monsieur le Maire tient à rappeler que la mairie doit être conviée lors de l'assemblée générale annuelle de l'association, en particulier lorsque son siège se trouve sur le territoire communal et qu'elle bénéficie d'aides publiques. De même, aucune subvention ne peut être attribuée sans demande faite par l'association, au plus tard le 28 février de l'année en cours

Enfin, il convient de mentionner que la commune participe financièrement chaque année à l'entretien du terrain de football de la Semine, à hauteur d'environ 2.500€.

Délibération n° 2020/07/35

Réalisation d'équipements publics. Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le portage du projet

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF est compétent pour réaliser, tant pour lui-même que pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

La mairie souhaiterait ainsi lui confier le portage du projet d'extension de la salle des fêtes (bâtiment + parking) ainsi que l'aménagement des abords de la mairie (accès à la cour de la mairie sans déplacer le monument aux Morts et création de places de stationnement supplémentaires).

Les terrains concernés font l'objet d'un emplacement réservé au document d'urbanisme communal (PLUi de la Semine).

Conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur de l'EPF 74, une convention pour portage foncier sera signée entre l'EPF et la collectivité. Cette convention fixera toutes les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens.

Les acquisitions foncières seront réalisées sur la base maximale d'une évaluation de France Domaine.

Les informations sur ce projet seront communiquées à la population au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Unanimité

Délibération n° 2020/07/34

Finances. Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2020

2020	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'exploitation		
Chapitre 011 : charges à caractère général		
Article 605. Achat d'eau	- 70,00€	
Chapitre 67 : charges exceptionnelles		
Article 673. Titres annulés sur exercice antérieur		+ 70,00€

Unanimité

Délibération n° 2020/07/32

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable. Maîtrise d'œuvre

Rappel par Monsieur le Maire de la délibération n° 2020/06/29 du 10 juin 2020 portant sur le vote du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020 et intégrant la somme nécessaire au financement des travaux désignés ci-après et estimés à environ 235.000€ hors taxes.

La mairie a en effet décidé de s'attacher les services d'un bureau d'études pour étudier le projet de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable sur deux secteurs communaux. Le prestataire aura à charge d'accompagner la collectivité dans son projet tant du point de vue juridique, administratif que technico-économique. Il s'agira du bureau HYDRETUDES, d'Argonay. Consistance des travaux :

Secteur 1 – hameau de Cusinens

- renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur 425ml avec la pose d'une canalisation en fonte de diamètre 100
- réalisation de la prise en charge des branchements existants sur la nouvelle conduite. Les branchements existants sont conservés. Les prises en charge des branchements seront regroupées en chambre
- reprise de la voirie en pleine largeur sur 165ml (aux abords du local technique)

Secteur 2 – rue de Jaffay

- renforcement de la canalisation d'eau potable sur 140ml avec la pose d'une canalisation en fonte de diamètre 100 sur la RD168 pour supprimer les tronçons de canalisations existantes en partie privative
- reprise complète de quatre branchements AEP avec mise en place de regard compteur en limite de propriété

Unanimité

Délibération n° 2020/07/33

Dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2020. Plan de relance de l'économie Sécurisation des équipements publics : porche de l'église

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser au plus tôt le porche de l'église dont les nombreuses fissures portent à envisager un danger pour les usagers.

Cette petite église de style roman, adossée au rocher, constitue un bâtiment public exceptionnel appartenant au patrimoine de la commune.

Les devis réalisés pour cette opération s'élèvent à environ soixante mille euro hors taxes, comprenant la maçonnerie et la reprise de charpente sur cette partie de l'édifice public.

Le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux dans le cadre du plan de relance de l'économie mis exceptionnellement en place par l'Etat dans cette période de crise sanitaire.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Présentation du projet de micro-crèche et de l'aire de jeux aux nouveaux élus
- Information sur Le Parc des Jardins de Haute-Savoie, situé à La Balme de Sillingy
- Le congrès annuel des maires de France se tiendra du 24 au 26 novembre 2020 à Paris.
- Scolaire. Le SIVU a procédé à un recrutement à mi-temps pour la rentrée 2020. Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de l'école numérique (50%).
- Inquiétude des nouveaux conseillers municipaux relative à leur étiquette politique enregistrée auprès de la Préfecture. La secrétaire de mairie va se renseigner.
- Octobre rose. L'ensemble des élus du conseil municipal seront symboliquement vêtus de de rose pour la séance du mois d'octobre.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

